

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 21 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAE 284** Subvention (4.600 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (6e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Avenir Quartier Latin (6e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.600 euros est attribuée à l'association Avenir Quartier Latin située 8, place Saint-Michel à Paris 6e, (184051 - 2018-08373) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 18.600 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**